



BRETAGNE

**22921 suppressions de postes dans la Fonction Publique
11200 dans l'Education Nationale**

**Face à ce dynamitage :
Combattons et entrons en résistance !**

ENSEMBLE, DANS L'UNITÉ,



**NOUS SERONS TOUS EN GRÈVE
LE 20 NOVEMBRE !!**



**Ruptures des contrats
d'apprentissage :
la vérité dévoilée**

**TZR :
Conseil syndical
le 13 novembre**

“Revalorisation” du métier d'enseignant, avez-vous entendu ? Examen de la grille indiciaire, revalorisation du point d'indice, nouvelles perspectives de carrières, réduction de la charge de travail..., avez-vous compris ? Que nenni ! La commission Pochard chargée de faire des propositions de revalorisation et de modifications du statut des personnels ne l'entend pas de cette oreille ! Et pour cause, le chantier du livre vert s'inscrit dans la "refondation" de la fonction publique annoncée par N. Sarkozy, elle-même largement

inspirée du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux et du "travailler plus pour gagner plus", le tout dans le cadre d'un budget 2008 marqué par 11200 suppressions de postes à l'Education Nationale. Autant dire que nos métiers, le système éducatif et la formation des jeunes dans son ensemble vont

en prendre un coup !

Mais de cet avenir-là, nous ne voulons pas ! L'heure de la mobilisation contre cette politique dévastatrice du "moins de services, moins de personnels, moins d'Etat" a sonné. Avec l'ensemble des fonctionnaires, le 20 novembre, revendiquons un autre budget, une autre politique de l'emploi, remettons la question salariale sur la table.

Cette publication du SNES Bretagne distribuée à tous les collègues fait le point sur l'ensemble des dossiers qui sont au cœur des actions que nous devons mener, tous ensemble, avec les parents et l'opinion publique en général. Le devenir de l'Ecole comme celui des services publics n'est pas une bataille "corporatiste" de fonctionnaires : elle interroge la société dans son ensemble. Stoppons la casse ! D'autres choix sont possibles, donnons-nous les moyens de les imposer ! Dès la rentrée des vacances, débattons dans les établissements, signons la lettre pétition au Président, informons les parents d'élèves des enjeux et soyons tous au rendez-vous du 20 novembre.

Michelle Carmès, le 26 octobre 2007

page 2 :

Edito,
VS et décharges
statutaires

page 3 :

En route
pour l'action !

page 4 :

TZR en colère,
AED

page 5 :

Non titulaires,
COPsy, IUFM

page 6 :

IUFM,
Calendrier des CAPA

pages 7 à 9 :

Fonction publique

page 10 :

Socle commun,
Bac STG

page 11 :

Ruptures
d'apprentissage,
CPE

page 12 :

Se syndiquer

page 13 :

Visites établissements

page 14 :

PPI,
Retraités

page 15 :

Silfiac

page 16 :

Permanences

VS (ventilation des services) ET DÉCHARGES STATUTAIRES

S'appuyant sur une circulaire rectorale de septembre (conditions d'ayant droit), quelques chefs d'établissement ont retiré l'heure de laboratoire à des collègues qui en bénéficiaient l'an dernier. Des refus d'attribution de l'heure dite "de vaiselle" ou pour service partagé sur 2 communes non limitrophes nous ont aussi été signalés. Ces décisions autoritaires écornent les acquis de la lutte des personnels et sont contraires aux engagements du ministère après l'abrogation du décret De Robien.

Pour cette rentrée, toutes les décharges statutaires existent dans les établissements à l'identique de la rentrée 2006 (les heures de première chaire par exemple).

Elles sont financées dans la plupart des cas en heures supplémentaires et non, comme nous le revendiquons, en heures postes (moyens d'enseignement nouveaux qui nécessitent des collègues supplémentaires). Malgré tout, le statu quo pour 2007 doit être appliqué sans aucun arbitraire : écrivez au Recteur si vos droits sont bafoués et adressez un double au SNES académique pour que nous puissions intervenir auprès du rectorat. Au pire s'il n'y a moyen de récupérer ni Heures postes ni HSA, demandez à ce que l'heure statutaire soit -à titre exceptionnel- payée en HSE (avec un volume fixé -dès à présent- à 36 HSE). **La signature du VS n'implique pas un accord mais seulement une prise de connaissance : vous pouvez encore agir !** Contactez-nous.

Gwénaél Le Paih

Merci à Daniel Kerjean
qui a fait les dessins
de cette publication

Publication du Syndicat National
des Enseignements du Second degré

24, rue Marc Sangnier- 35200 Rennes
Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64

ou : s3ren@snés.edu - www.rennes.snés.edu

Directrice de la publication : Christelle Carnet

Réalisation / PAO : Paméla Deline.

Impression : Calligraphy

CPPAP : 1110 S 05594

Rappel Stage Observatoire

LES TICE

le mardi 18 décembre 2007 à Saint Briec

**N'oubliez pas de déposer votre autorisation d'absence
un mois avant le stage**

Tous les stages en dernière page

EN ROUTE POUR L'ACTION !!!

Sous le vocable de "rupture", le **Président de la République et son gouvernement travaillent d'arrache pied à une transformation radicale du modèle social français**. Prenant appui sur une France qui serait en faillite, sur un modèle social qui ne serait plus tenable financièrement et qui découragerait le travail, **Sarkozy annonce sa volonté d'élaborer un "nouveau contrat social"** dont les trois piliers sont travail, mérite et égalité des chances. Il développe au passage sa vision de la solidarité liée à "la responsabilité individuelle et au mérite". Cela lui permet par exemple de remettre en cause les 35 heures et le droit du travail, d'imaginer un dispositif pour faciliter les licenciements, de remettre en cause le SMIC "qui progresse sans lien avec l'activité", de contrôler davantage les chômeurs toujours soupçonnés de ne pas vouloir travailler ! Au nom de l'équité il lance la réforme des régimes spéciaux de retraite et dans le même temps il autorise des cadeaux fiscaux aux plus riches à hauteur de 13 milliards d'euros par an, privant ainsi le pays de ressources importantes au développement des services publics dont une des missions est justement de corriger les inégalités. Sur la fonction publique, il s'est longuement exprimé à Nantes sur la nécessité d'une "refondation" avec la remise en cause des concours d'accès, l'introduction des contrats de droit privé, l'individualisation des carrières, l'avancement au mérite... le tout sur fond de réduction drastique des moyens.

Autant dire qu'il s'agit d'une destruction programmée des services publics : redéfinition des missions de l'Etat, réorganisation des services, moindre présence des services sur le territoire. La réduction de la carte judiciaire est déjà lancée, celle de la carte hospitalière est annoncée.

A l'Education nationale, l'offre de formation (options, enseignements mais aussi établissements) et les programmes sont en ligne de mire ; la réussite du plus grand nombre est gravement compromise. Moins d'Etat, moins de garanties collectives, responsabilisation et individualisation, augmentation du temps de travail via les heures supplémentaires... Sarkozy veut vite réformer. Il ouvre plusieurs fronts en même temps mais ne traite jamais les questions qui préoccu-

pent les français à savoir l'emploi et le pouvoir d'achat. Aucune réflexion sur les politiques publiques et leur financement, aucune réflexion sur la protection sociale et les retraites mais l'application d'un dogme : réduction des dépenses publiques. Peu importent les dégâts causés !

Face à cette politique dévastatrice, une urgence : informer, montrer la cohérence des réformes lancées, montrer qu'il existe d'autres solutions, agir ! C'est le sens de la campagne que le Conseil National du SNES a lancée dès le début septembre et que nous avons mise en œuvre dans notre académie notamment en organisant des visites d'établissements.

Parce qu'au SNES et à la FSU nous sommes convaincus que la grève s'impose, nous avons multiplié les contacts à la fois avec les fédérations de l'Education et les fédérations de fonctionnaires afin de construire au plus vite, dans l'unité la plus large, les répliques nécessaires. **Diverses actions ont déjà vu le jour :**

contre la loi Hortefeux sur l'immigration et les tests ADN, contre les franchises médicales. La journée d'actions du 18 octobre contre la réforme des régimes spéciaux de retraites a constitué une étape essentielle de la mobilisation contre la politique de Sarkozy ; la réussite de cette journée a aussi pesé sur la décision d'appel à la grève dans la Fonction Publique.

Réunies le 22 octobre, les fédérations de fonctionnaires ont constaté que le gouvernement restait sourd à leurs revendications et ont décidé d'appeler à la grève le 20 novembre sur les questions d'emploi, de salaires et des missions de la Fonction Publique.

Dans ce cadre, les fédérations de l'Education Nationale (FAEN, CGT, FSU, SGEN, UNSA), estimant elles aussi que l'heure est venue à une riposte d'envergure pour obtenir un nouveau budget et donner un nouvel élan au système éducatif, appellent les personnels de l'Education à participer massivement à cette journée de grève. Elles appellent également à poursuivre la campagne d'opinion lancée par 17 syndicats et associations en faisant largement signer la lettre pétition, réponse à la lettre de N. Sarkozy aux éducateurs.

Michelle Carmès

Face à cette politique dévastatrice, une urgence : informer, montrer la cohérence des réformes lancées, montrer qu'il existe d'autres solutions, agir !



TOUS EN GRÈVE LE 20 NOVEMBRE !

TZR EN COLÈRE...

Pour les TZR, l'exercice du métier s'apparente souvent à un parcours du combattant ou, pour le moins à une course contre la montre. Morceaux choisis...

Pour beaucoup, les affectations, quoique lointaines, ne donnent droit à aucune indemnité, puisqu'il s'agit d'affectations à l'année. Ainsi :

- une TZR d'allemand de la zone de Rennes affectée sur deux établissements, le plus éloigné étant le collège d'Erquy.
- un collègue de STI rattaché à Vannes et affecté dans un lycée de Rennes, un autre en service partagé entre Rennes et St-Malo.
- un TZR d'Arts-appliqués en service partagé entre Brest et Pleyben.
- une TZR d'Arts-plastiques entre Rennes et Ploufragan.
- une TZR COPsy d'Ille-et-Vilaine affectée à St-Brieuc.

D'autres collègues pourront prétendre à l'ISSR à la condition que la suppléance qu'ils effectuent actuellement soit suivie d'une seconde dans un autre établissement. En attendant, eux aussi assurent à

leurs frais la continuité du service public d'Education. Ainsi : un collègue de philosophie traverse l'académie, de Lorient où il est rattaché à Guingamp où il effectue une suppléance.

Un TZR de STI de Saint-Brieuc a été appelé en remplacement pour un service en technologie à la SEGPA de St-Aubin d'Aubigné. Rappelons que pour les TZR de STI, il est de plus en plus rare d'obtenir une affectation conforme à leur qualification. Beaucoup sont contraints de boucher les trous en technologie dans les collèges.

Enfin, il y a tous ces collègues qui n'ont pas eu le bon goût d'obtenir au mouvement un poste définitif près de leur domicile ou au moins la zone correspondante et qui se trouvent dans des situations particulièrement difficiles comme cette collègue qui habite près de Lannion, rattachée sur un établissement de la ZR Dinan - St-Malo et affectée à Monfort/Meu.

TZR
CONSEIL
SYNDICAL
MARDI 13 NOVEMBRE
À L'IUFM (RENNES)
RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES À DEMANDER
À LA SECTION ACADÉMIQUE

Vincent Plé



Assistants d'éducation (AED)

Ne réclamez pas vos salaires, le rectorat n'a pas le temps...

En cette rentrée 2007, un certain nombre d'AED de l'académie, pourtant renouvelés dans leurs fonctions par leurs établissements, n'ont fin septembre tout simplement pas été rémunéré !

Les causes invoquées par le rectorat sont aussi diverses que variées.

Dans un premier temps, la DPE1* nous a précisé que les établissements n'avaient pas fait leur travail à temps ce qui a provoqué l'oubli d'un certain nombre d'entre nous.

Vexés, les chefs d'établissement et les secrétaires nous ont pourtant bien démontré, contrats signés à temps et procès verbaux à l'appui, qu'ils ont bien dans la plupart des cas fait le nécessaire malgré le peu de temps imparti à cette mission.

Devant nos interpellations, le rectorat a fini par nous expliquer que la DPE1 aurait mal rangé les contrats d'AED. Il ne restait plus que la solution insatisfaisante de 80% (soit 840 □) pour y remédier temporairement.

Autre explication: le trésor public aurait connu des

difficultés avec certaines banques.

Quelles solutions face à cette situation ? La précarité s'accompagne fort bien de l'absence de solution. Nous vous conseillons d'écrire au plus vite et par lettre recommandée un courrier par voies hiérarchique et directe réclamant des indemnités pour retard de paiement ayant entraîné des conséquences irrémédiablement négatives pour votre quotidien (caractère alimentaire de ces sommes, agios payés aux banques...).

Face au refus obstiné des chefs d'établissement et du rectorat de la mettre en place, le SNES maintient fortement sa demande d'une commission paritaire consultative soulevant des problèmes académiques et appliquant la loi de 2003.

Si vous êtes dans la situation du non paiement de salaires, faites-vous connaître au plus vite au SNES au numéro suivant: 02.99.84.37.00

* DPE1: Division du Personnel Enseignant 1, service du rectorat en charge des assistants d'éducation.

Michel Hélaudais, Pascal Grimaldi

Non titulaires : un bilan de rentrée amer

Les non titulaires ont été en contact fréquent avec le SNES depuis la rentrée, et on les comprend ! La situation ne s'améliore pas, loin s'en faut ! Un bilan chiffré de l'emploi des contractuels dans notre académie donne le ton. A la date du 9/10/2007, le rectorat avait recruté **110 collègues (soit 91,6 ETP) dans les disciplines générales et en éducation**, et 197 collègues (soit 167 ETP) dans les disciplines professionnelles. C'est un peu moins que l'an dernier à la même date, au moins pour les disciplines générales.

Discipline	Nombre d'individus	Equivalent Temps plein
Education	5	5
Documentation	8	7
Philo	1	1
Lettres classiques	16	11,4
Lettres modernes	8	5,3
Allemand	1	0,4
Anglais	15	12,3
Chinois	4	1,9
Espagnol	7	6,3
Italien	3	2,2
Breton	3	1,3
Hist-géo	3	1,3
SES	1	0,4
Maths	3	2,2
Techno	1	1
SVT	4	2,2
Edu. Musicale	5	4,4
Arts plastiques	19	16,4
EPS	2	0,8

Ainsi, beaucoup de nos collègues sont toujours au chômage, nombre d'entre eux en fin de droits. Au total, pour les disciplines générales ce sont **316 non titulaires inscrits dans les listings qui n'ont toujours pas de poste.**

Et le Contrat à Durée Indéterminé ?

Dans l'académie de Rennes, **25 collègues ont signé un CDI.** Loin de représenter une garantie d'emploi, ce contrat permet à nos collègues d'être **rattachés administrativement à un établissement et d'être rémunérés à temps plein**, quelle que soit la quotité effectuée. Par contre, le rectorat peut envoyer ces collègues sur toute l'académie, et dans une discipline qui n'est pas la leur. Un refus de leur part, et c'est le licenciement sans indemnité !

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

Prévues dans le cadre du décret, elles n'ont toujours pas été mises en place. Celles-ci devraient permettre une représentation des précaires dans les groupes de travail. Mais nous ne savons toujours pas comment seront constituées ces CCP. A suivre donc !

Reclassement : mesures injustes !

Le SNES dénonce depuis longtemps l'injustice du calcul effectué par le rectorat pour le reclassement des collègues ayant obtenu le concours. Mais la mesure qui consiste à faire retomber à zéro l'ancienneté de collègues qui n'ont pas travaillé pendant une période égale ou supérieure à un an avant l'année de stage est carrément ignoble !

Jean-Marc Nautré, Marianne Billard,
Laurent Boëdec, Christelle Carnet

Rentrée difficile dans les CIO

Le mouvement des personnels de juillet ayant été catastrophique pour les COP et les CIO, nous avons demandé, fin août, que se tienne un groupe de travail avec les élus du personnel SNES/SGEN pour une remise à plat des moyens dans les CIO.

Bien que l'Administration reconnaisse une confusion pour la rentrée dans les CIO, elle a refusé le principe d'un nouveau groupe de travail qui aurait pourtant permis d'améliorer des situations individuelles.

Nous dénonçons cette position autoritaire qui a des conséquences graves sur les collègues qui ont dû rejoindre des postes éloignés de leur domicile.

Nous restons vigilants pour la suite et nous serons particulièrement attentifs à ce que pareille cacophonie ne se reproduise plus.

Claudine Renault

IUFM : VALSE HÉSITATION ET MENACES SUR L'AVENIR.

EMPLOI DU TEMPS DES STAGIAIRES

Le feuilleton des emplois du temps des stagiaires PLC2 se poursuit. Après avoir juré qu'il était dans la légalité en annualisant le stage en responsabilité des stagiaires, **le rectorat hésite aujourd'hui sur la conduite à tenir :**

- d'un côté, il demande aux établissements de descendre les stagiaires en collège à 8 heures (se heurtant à l'opposition des chefs d'établissement après 8 semaines de cours !)

- de l'autre, il promet des VS régularisées pour ceux qui font 9 heures...

Mais, sur le terrain on ne voit rien venir... De plus en plus gêné par cette histoire "source de complication" selon la secrétaire générale adjointe du Rectorat, **le Rectorat revient à 8 heures pour tous l'an prochain.** Comprenne qui pourra ! Il aurait été préférable d'écouter les représentants du SNES qui n'ont cessé de l'alerter sur les dangers de l'affectation sur 9 heures et l'IUFM qui a envoyé plusieurs courriers à ce sujet !

Une affaire que nous suivons avec beaucoup d'attention. Le changement des modalités d'évaluation cette année aurait dû inviter le Rectorat à plus de prudence. Les stagiaires et les conseillers pédagogiques peuvent toujours nous contacter sur tous les problèmes qu'ils rencontrent.

INTÉGRATION DE L'IUFM À L'UBO

Un autre feuillet occupe les personnels de l'IUFM : celui de l'intégration à l'Université de Bretagne Occidentale. Les premiers contacts avec la présidence se révèlent désastreux. Le maintien des cinq sites (Brest, Quimper, Saint-Brieuc, Rennes et Vannes) n'est pas assuré, le transfert du siège à Brest (60 personnes concernées) est dans les objectifs du président, la gouvernance de l'IUFM fait l'objet de menaces précises sur les finances et la gestion des personnels. **Autant d'intentions qui ont fait réagir les personnels réunis en AG** alors que le décret n'est toujours pas signé et que le CNESER n'a toujours pas donné son avis. Une motion rappelant les missions et le fonctionnement de l'IUFM, le souci de la qualité des services offerts aux stagiaires et aux usagers a été votée en Conseil d'Administration de l'IUFM le mardi 23 octobre au grand dépit du Recteur et du président de l'UBO.

Patrick Pierre

Calendrier des CAPA et groupes de travail (GT) 2007-2008

17/12/2007	PEPS	
18/12/2007	Certifiés	
20/12/2007	CPE	Avancement d'échelon
21/12/2007	PEGC	
18/01/2008	COPsy	Avancement d'échelons -TA DCIO
24/01/2008	Mutations Inter-académiques : vérification des barèmes et vœux (GT)	
04/03/2008	Attribution des congés formation (GT)	
06/03/2008	Réadaptation et postes adaptés (GT) Attention : dossier à compléter pour le 9 novembre 2007	
25/03/2008	Agrégés	Liste d'aptitude au corps des agrégés
07/04/2008	PEPS	Notation - accès à la hors classe - liste d'aptitude
08/04/2008	Certifiés	Notation - accès à la hors classe - liste d'aptitude
11/04/2008	COP	Notation
11/04/2008	CPE	Notation - accès à la hors classe
30/04/2008	PEGC	Notation
06/05/2008	Agrégés	Notation - accès à la hors classe

SAISIE DES VŒUX

mutations

Inter-académiques

et mouvements

spécifiques :

du 23 novembre

au 11 décembre

(clôture à 12h)

mutations

Intra-académiques :

mars / avril

Donner aux élus présents en commission les moyens de vous représenter et de vous défendre : adresser à la section académique une fiche syndicale et/ou un courrier pour chacune des CAPA où votre situation sera étudiée.

Notation : un courrier pour détailler votre recours, accompagné d'une copie de l'avis de notation (éventuellement aussi ceux des années précédentes).

Hors-classe : la fiche syndicale (US supplément carrière décembre 2007)

Mutations : la fiche syndicale (US supplément mutations ou www.rennes.snes.edu)

Listes d'aptitude : la fiche syndicale (US supplément carrière décembre 2007)

Congés formation : la fiche syndicale disponible au S3 ou sur www.rennes.snes.edu

Réadaptation : un courrier pour expliquer votre situation

FRANCHISES MEDICALES : VERS LA FIN DE LA LOGIQUE DE SOLIDARITE

La remise en cause de la gratuité des soins n'est pas nouvelle. De lois en décrets, sous des prétextes variables, responsabilisation, trou de la sécu... les assurés sociaux doivent toujours payer plus pour se soigner.

1967 déjà : le ticket modérateur - partie non remboursée par la sécurité sociale - devait diminuer la surconsommation médicale. Depuis, du forfait hospitalier au forfait par consultation en passant par les dépassements, ce qui reste à payer pour se soigner est de 240 euros en moyenne par personne et par an. Et pour 900 000 personnes cela atteint même 1 000 euros ! Pour les salariés les plus modestes, qui n'ont pas les moyens de s'offrir une mutuelle, il s'agit d'une charge parfois impossible à supporter.

Aujourd'hui, nous avons à faire à une véritable rupture qui remet en cause toute la logique solidaire de la Sécurité sociale.

Quelles logiques ?

La mise en place de franchises obéit à deux logiques : une logique comptable et une logique de projet politique pour changer profondément la société.

La logique comptable : 50 centimes d'euros par boîte de médicament, 50 centimes également sur tous les actes paramédicaux (kiné, soins infirmiers, etc.), et 2 euros sur les transports en ambulance. Le tout plafonné à 50 € par an et par malade.

Avec les franchises, les malades paient pour les malades. Ceux qui n'ont pas les moyens renonceront à certains soins comme c'est déjà le cas.

Pour faire accepter la mesure Nicolas Sarkozy utilise la compassion envers les malades d'Alzheimer dans le contexte d'un déficit de la sécu de 12 milliards d'Euros. Le problème, c'est que pour l'heure il n'y a pas de plan Alzheimer. Il n'y a que fermeture de lits de gérontologie à l'hôpital. Il n'y a que privatisation des centres de moyens et longs séjours. En tout état de cause c'est un argument scandaleux car il escamote complètement la responsabilité de l'Etat en matière de recherche et revient à faire payer les malades pour les malades.

Quant au trou de la sécu ce n'est pas avec les franchises qu'on va le boucher : les franchises sont censées rapporter environ 850 millions d'Euros. L'objectif est donc ailleurs mais en attendant les malades vont payer car les mutuelles (pour ceux qui en ont une) ne prendront pas en charge ces franchises.

La logique politique : l'objectif du gouvernement est de faire reculer le système solidaire de la Sécurité sociale au profit d'un système d'assurance individuelle.

Le choix des mots n'est pas neutre : le terme de franchise est directement importé du monde de l'assurance.

Le choix des mots n'est pas neutre : le terme de franchise est directement importé du monde de l'assurance.

"l'automobiliste doit payer une franchise pourquoi pas le malade ?"

Claude BEBEAR, PDG d'une grande société d'assurance

La Sécurité sociale est un système basé sur la solidarité entre les malades et les bien portants, entre les générations : quelque soit son revenu, chacun cotise selon ses moyens (un % du salaire), chacun reçoit selon ses besoins. L'assurance est un système basé sur le chacun pour soi : La couverture varie selon le prix du contrat. Les meilleurs soins pour ceux qui ont les moyens de souscrire le meilleur contrat. C'est le développement d'une médecine à plusieurs vitesses. C'est le système américain aux effets si bien décrits par le dernier film de Michael Moore "Sicko".

Nous sommes tous propriétaires de la Sécu, alors pensons son avenir ensemble

"Dans ce pays de nombreux problèmes liés aux conditions de travail, de logement, à la situation sociale, etc., finissent à l'hôpital, dans les cabinets médicaux, faute d'une prise en charge en amont. C'est l'absence de politique de santé en amont du soin qui est un problème."

Pierre Volovitch, économiste et chercheur à l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales)

Il est urgent de mettre en place une véritable politique de santé et donc de prévention des maladies. Transformer les conditions de vie, de travail, l'environnement, l'alimentation... autant de pistes pour réduire la survenue des maladies, comme le cancer, le diabète, et peut-être même l'Alzheimer.

Et puis, disons-le notre pays n'a jamais été aussi riche. Alors, il faut choisir. Soit, comme l'a fait Nicolas Sarkozy, multiplier les cadeaux fiscaux (13 milliards d'euros) aux plus favorisés et les exonérations de cotisations pour les employeurs, soit partager les richesses pour maintenir une sécu fondée sur la solidarité.

Le financement solidaire est une condition indispensable pour améliorer notre système de santé. Mais il est également nécessaire que les pouvoirs publics puissent agir sur les prix et les revenus des professionnels de santé (par exemple, mettre fin au secteur de conventionnement II et aux honoraires libres) pour que le système soit totalement solidaire.

De ce point de vue, il ne faut pas oublier que les comparaisons internationales montrent que **plus un pays est solidaire plus la part des dépenses de santé dans sa richesse nationale est faible, pour un accès égal aux soins.**

NOTRE OBJECTIF : OBTENIR LE RETRAIT DU PROJET GOUVERNEMENTAL

Le projet de franchise concerne tout le monde. L'objectif est bien d'en obtenir le retrait.

Contre ce projet, plusieurs initiatives ont déjà été prises. Une pétition circule depuis avril après les déclarations du candidat Nicolas Sarkozy (www.appelcontrelafranchise.org). Un collectif national s'est mis en place cet été. Un appel unitaire a été adopté et a recueilli un soutien très large d'associations, de partis politiques et de syndicats dont notre Fédération, la FSU.

Plusieurs initiatives d'information de la population, de signature de la pétition, de rassemblements, de manifestations, de débats, d'interpellation des élus ont été prises aussi bien au niveau national qu'au niveau local (le 29 septembre, le 13 octobre, le 20 octobre etc...).

Participons de plus en plus nombreux aux initiatives à venir.

Patricia Laborie



FONCTION PUBLIQUE : COMBATTRE ET ENTRER EN RÉSISTANCE

" La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! " Denis Kessler, ancien n°2 du MEDEF au côté d'Ernest-Antoine Seillières, journal Challenge 4/10/2007.

La réforme de l'Etat et de la fonction publique portée par le président Sarkozy supprime des milliers d'emplois de fonctionnaires d'ici à 2012. Pour 2008, ce sont 22 800 emplois supprimés sur les 70 000 départs à la retraite. La "révolution culturelle" (autour des 3 axes ci-dessous) attaque précisément les principes fondamentaux du statut général de la fonction publique de 1946, inspiré du programme du CNR ! Concours, statut et carrière... Des acquis de la Libération qui préservent encore aujourd'hui le fonctionnaire de l'arbitraire administratif et du politique. Ce modèle social et démocratique, auquel les Français sont particulièrement attachés, est menacé d'ici à 2012.

● Le contrat contre le concours

Le concours (anonymé par définition) garantit l'égal accès des citoyens aux emplois publics (conformément à l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen). Le contrat, c'est un recrutement rapide, sans contrainte de gestion prospective et prévisionnelle et toujours consenti par l'employeur. C'est un salarié immédiatement adapté à l'emploi (à moindre coût puisque la formation initiale est supportée par le candidat) qui peut être licencié lorsque les besoins évoluent. C'est encore une rémunération négociée et fonction d'objectifs imposés.

● L'assouplissement du statut

Supprimer les corps (CPE, Copsy, certifiés, agrégés, PEPS, PLP, ...) c'est effacer les spécificités et les originalités de chacune des missions. C'est généraliser l'adaptabilité à tout type de poste et de service. C'est faciliter le redéploiement des agents selon les besoins. C'est resserrer le périmètre d'intervention de l'Etat.

"Il faut que les ressources puissent être constamment redistribuées en fonction des nécessités. (*)"

"Le corps doit devenir progressivement l'exception. Je souhaite que ce soit dans la plupart des cas une gestion par métier qui prévale. (*)"

● L'individualisation des carrières.

" Je voudrais remettre dans l'administration de l'humain, de l'individualité, de la différenciation (...) que l'on cesse de gérer des statuts et que l'on se mette davantage à gérer des hommes et des femmes. (...) que l'on s'occupe davantage des personnes et moins des catégories. (...) que le fonctionnaire en tant que personne ne s'efface pas derrière des textes, des indices, des procédures. (*) "

" Ouvrir le chantier de l'individualisation des rémunérations pour qu'il soit davantage tenu compte du mérite, de l'implication, de l'expérience, des résultats. (*)"

" Je suggère que l'on abandonne la composition strictement paritaire des instances de dialogue social, qui a mal vieilli. (*)"

(*) : N Sarkozy 19/09/07

Plus "d'humain" mais moins de transparence administrative, "individualiser" mais avant tout isoler... Si les CAPA sont affaiblies, les promotions, la notation, les mutations se feront sans règle commune. Le poids des hiérarchies sera inévitablement renforcé. Par le " mérite ", les " résultats " et les " HS " chacun devient personnellement responsable du déroulement de sa carrière !

L'idéologie libérale marque profondément cette contre-révolution culturelle que tente en fait Sarkozy sans aucun mandat. Il nous appartient, à tous, d'expliquer en quoi cette réforme articulée avec celle du Trésor, avec la réduction

de la carte judiciaire et hospitalière, avec les réformes dans l'Education, retire des droits fondamentaux à chaque citoyen : accès de tous à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information et à la sécurité des biens et des personnes. Nos concitoyens sont-ils vraiment en accord avec un tel modèle de société qui ferait de la concurrence de tous contre tous, une loi universelle ?

**Faisons-nous entendre
et résistons à cette vague
profondément destructrice !**

Gwénaél Le Paih



Selon X

En diminuant...
ves, en supprimant...
externalisant u...
ganisant le ba...
les élèves. D...
disparaissent a...
On comprend...
la filière ES qu...
contre la filière...
ségrégrative. In...
nologiques -"e...
"faut-il conserv

L'éducation est a...
besoin. Exit la fo...
tions à un bout, n...
80 % d'une géné...
resse."



BUDGET 2008 : LA SAIGNEE

Fonction publique d'Etat : suppression de 22 921 postes

● Education nationale : -11 200 postes

dont 8830 emplois d'enseignants et d'éducation dans le second degré

soit 1 poste pour 2,3 élèves en moins...

Depuis 2003, ce sont 27000 emplois d'enseignants supprimés dans le second degré.

K. Darcos lui-même, ce sont **70000 emplois qui seront supprimés d'ici la fin du quinquennat.**

Au lycée

le nombre d'heures de cours des élèves, la suppression de certaines disciplines et des options, en réorganisant une partie de l'enseignement, en réorganisant autour d'un tronc commun pour tous les élèves. Dans cette logique, toutes les séries ont disparu au profit d'un bac unique.

Plus que jamais, mieux les attaques de Darcos contre l'école, qu'il accuse d'être sans débouché, puis l'école S accusée d'être de plus en plus technocratique. Interrogation aussi sur les séries techniques, "elles ne sont plus professionnalisantes" "Pourquoi des bacs sophistiqués ?".

SUR LE

TERRAIN,

COMMENT

EST-CE

POSSIBLE ?

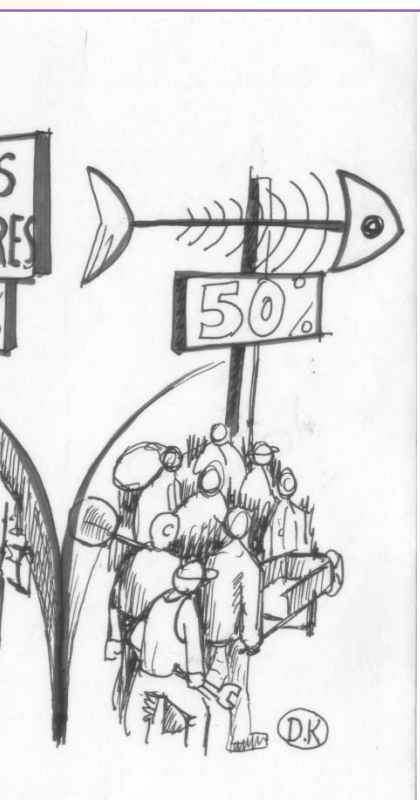
Au collège

Même programme de réduction des horaires d'enseignement et d'appauvrissement des contenus d'enseignement. Les objectifs gouvernementaux vont même au-delà de la mise en œuvre du socle commun de connaissances puisque le retour à des parcours ségrégatifs est à l'ordre du jour.

On comprend dès lors les propos de Sarkozy sur le retour aux examens de passage de CM2 en 6ème, le retour aux filières en collège, l'examen d'entrée en 2nde, l'examen d'entrée à l'Université et l'incitation au développement de l'apprentissage.

UNE NOUVELLE CONCEPTION DU ROLE DE L'ECOLE

Aujourd'hui pensée comme un service rendu à l'économie. L'Ecole doit fournir les qualifications dont l'économie a besoin pour la formation de l'homme et du citoyen ! Comme le Gouvernement mise sur une augmentation importante des qualifications, mais une déqualification tout aussi importante numériquement à l'autre bout, il revoit à la baisse les objectifs : "Avoir le bac n'est plus l'objectif." Aujourd'hui, c'est [porter] 50 % d'une génération au niveau licence qui nous intéresse.



LE CADRE EST EN PLACE

C'est la loi d'orientation sur l'Ecole de 2005 qui se dote d'un certain nombre d'outils.

L'outil pédagogique : c'est le socle commun de connaissance et de compétences

L'outil idéologique : c'est le "mérite" (des élèves et des personnels).

L'outil structurel : c'est l'autonomie renforcée des établissements.

L'évaluation à tous les niveaux, tout le temps (élèves, profs, établissement) c'est le mode de pilotage (cf les évolutions de même type dans d'autres pays européens).

TOUT N'EST PAS PERDU D'AVANCE

Nous sommes manifestement face à une entreprise de refondation libérale de l'école. Tous les outils sont en place. Pourtant, entre ségrégation interne accentuée et maintien de la paix sociale, le gouvernement va devoir faire face à des contradictions. La demande sociale d'éducation reste très forte. En témoignent par exemple les fortes mobilisations pour le maintien de l'accueil des 2 ans à l'école publique. Si les parents se rendent compte de la rupture des ambitions égalitaires du système, les réactions peuvent être très fortes. A nous d'éclairer l'opinion publique sur la cohérence profonde des mesures actuelles. Ce sera le sens de la campagne que nous allons mener dans les semaines et mois à venir.

Patricia Laborie

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES

Evaluer les 7 compétences clés au collège : ubuesque et dangereux

Sur le site Eduscol, le ministère présente le livret de compétences⁽¹⁾ qui est expérimenté en 2007 -2008 à l'école primaire (CE1), au collège et au lycée professionnel. Il "propose" des grilles de référence pour l'évaluation des sept compétences clés du socle commun (par exemple : maîtrise de la langue française, les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, ...).

Il précise que "la grille de référence relative à la pratique d'une LVE permettra d'attester, pour chacune des activités langagières, le niveau A2 défini par le CECRL au diplôme national du brevet, session 2008.

En ce qui concerne les langues vivantes les collègues de l'académie enseignant en collège ont appris par un courrier des IPR daté du 8 octobre 2007 qu'ils devraient évaluer leurs élèves de troisième afin qu'ils obtiennent le niveau A2 du cadre européen des langues. Cette évaluation concerne la LV1 (commencée à l'école primaire) ou la LV2 (commencée au collège) selon le choix des élèves.

Comment ?

En évaluant les quatre activités langagières. Les collègues sont furieux de l'information tardive mais ils ne sont pas au bout des "surprises" puisqu'ils n'ont pas encore découvert les grilles du socle commun qui concernent les sept compétences clés dont les langues vivantes. Les grilles ubuesques concernent bien les quatre activités langagières mais l'ordre adopté par ces grilles n'est pas le même que celui des programmes du palier 1 et ce n'est pas le plus aberrant !! Les collègues avaient progressivement intégré, malgré le manque de formation, les nouveaux programmes depuis la rentrée 2006, ils vont devoir intégrer en cours d'année les grilles du socle commun qui sont les suivantes :

- Expression orale avec une sous-division : interaction orale (5 capacités) et parler en continu (6 capacités) ;
- Compréhension orale (2 capacités);
- Compréhension Ecrite (3 capacités),
- Expression Ecrite (6 capacités).

Pour chaque activité langagière, une nouvelle présentation : capacités (22 en tout) ; éléments du socle exigible au niveau A2 ; indications pour évaluation avec des tâches et les critères pour l'évaluation .

Le SNES a demandé une audience à l'Inspection Générale de langues afin d'obtenir des précisions sur l'évaluation au DNB qui pour l'instant pose beaucoup de questions, notamment l'articulation contrôle continu (qui devrait concerner B1) et la certification du niveau A2.

Une révolution copernicienne

On peut d'ores et déjà constater que le ministère ne suit pas les recommandations de l'Inspection Générale qui a publié en juin 2007 un rapport intitulé "Les livrets de

compétences : nouveaux outils pour l'évaluation des acquis"⁽²⁾.

Dans ce rapport, l'Inspection Générale montre que le socle commun et les livrets de compétences constituent une "révolution copernicienne dans le domaine des apprentissages et de leur évaluation". Ils montrent la filiation de la notion de compétences adoptée par l'Ecole via la loi d'orientation avec l'économique : "les compétences clés... garantissent davantage de souplesse de la main d'oeuvre". En ce qui concerne les livrets de compétences, l'IG pointe les risques de morcellement des savoirs, de confusion liée à la multiplication des outils d'évaluation, les dérapages prévisibles : celui d'évaluer tout le temps au détriment

des apprentissages, ce qui aura un effet dévastateur sur les élèves les plus "fragiles" ; celui aussi de vouloir tout évaluer. L'IG incite le ministère à former les enseignants à cette nouvelle évaluation qui induira une charge de travail plus grande, et à communiquer avec les parents.

Thérèse Jamet-Madec

(1) http://eduscol.education.fr/D0231:experimentation_livret.htm

(2) Ce rapport est accessible sur <http://media.education.gouv.fr/file/50/0/6500.pdf> et une fiche de lecture de ce rapport se trouve sur le site académique : www.rennes.snes.edu

Rappel

Un principal des Côtes d'Armor impose à tous les collègues de constituer des groupes de compétences. Nous rappelons que le décret de 2005 qui instaure l'adoption du CECRL n'impose pas les groupes de compétences.

LV au Bac STG : des informations tardives voire approximatives !

Un courrier des IPR de langues a été envoyé le 21/9 pour préciser les modalités du bac STG en 2008 selon le BO n°32 du 13 /9/07. Quelques améliorations : l'évaluation en EO prend appui sur un document issu d'une banque nationale, une nouvelle grille plus lisible (distinction entre LV1 et LV2) et plus nuancée, mais aucun recul sur le CCF (Contrôle en Cours de Formation).

Le BO n°37 du 18 octobre cadre l'évaluation de la CO : LV1, évaluation en CCF, Iprotocoles (document sonore et questionnaire, barème de correction) sont élaborés nationalement. Durée de l'épreuve (30mn), 3 écoutes. La note obtenue ne sera pas intégrée dans la note du baccalauréat mais figurera sur le livret scolaire. Les dates (fixées nationalement) proposées pour l'évaluation dans ce BO ne sont pas les bonnes, le ministère n'ayant pas bien intégré les dates de congés des différentes zones !

Thérèse Jamet-Madec

RUPTURES DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE : LA VERITE ENFIN DEVOILEE !

La voie de l'apprentissage où des jeunes sous contrat de travail partagent leur temps entre l'entreprise et leur centre de formation fait l'objet d'une promotion démentielle au détriment des formations technologiques et professionnelles sous statut scolaire. **La FSU et le SNES combattent la priorité donnée à cette voie de formation** car elle conduit souvent des jeunes dans l'impasse.

Une étude du GREF⁽¹⁾ Bretagne sur les ruptures de contrats d'apprentissage donne **un éclairage cru sur la réalité de cette voie de formation**. Cette étude est unique en France car elle se fonde sur l'analyse exhaustive de 22 200 contrats signés en Bretagne sur deux années : 2003-2004 et 2004-2005.

Sur 100 contrats d'apprentissage signés, 30 sont rompus (taux brut) et sur 100 contrats signés il y a 22 ruptures définitives (taux net) c'est-à-dire qu'elles ne débouchent pas sur la signature d'un nouveau contrat. Le plus grave, c'est que le taux de rupture est d'autant plus élevé que les apprentis sont jeunes : plus d'un tiers des jeunes de 16 à 17 ans ont rompu un contrat !

Cette étude montre que **le taux de rupture est d'autant plus fort que le niveau de formation scolaire est faible** et que les femmes sont plus touchées par les ruptures

que les hommes. L'étude est très fine et détaille par secteur d'activité les taux de rupture : l'hôtellerie restauration, les industries agroalimentaires (surtout la boulangerie), le bâtiment (surtout la plâtrerie) battent les records dans les ruptures de contrats.

Nous sommes tous interrogés par cette étude, si nous devons proposer des orientations positives vers la voie professionnelle sous statut scolaire, réfléchissons bien avant d'orienter un jeune vers l'apprentissage en pensant que pour lui "c'est la solution". Au lieu de l'image d'Epinal du salvateur "travail concret", c'est la réalité de la galère qui peut être au bout du chemin.

La FSU et le SNES vont donc interpeller le Rectorat et le Conseil régional pour leur demander de tenir compte de ce travail sur les ruptures d'apprentissage en Bretagne. La question sera simple : allez-vous continuer à promouvoir sans retenue le développement de l'apprentissage ?

Cette étude est consultable sur le site :

www.gref.bretagne.com

Jean Luc le Guellec

⁽¹⁾GREF : Groupement Régional Emploi Formation

REPRENDRE LA MAIN SUR NOTRE METIER DE CPE !

Les apparences sont souvent trompeuses et une rentrée qui ne soulève pas de profonde inquiétude catégorielle recèle cependant les germes de difficultés sérieuses.

Ainsi, le mouvement 2007 fait apparaître des conséquences que le rectorat a sous-estimées au point de n'avoir pas tenu de GT CPE en août. Sur les 46 CPE/TZR, 30 sont en AFA : se pose donc le problème du remplacement. La situation est si tendue à cette rentrée qu'il faut déjà recruter de nouveaux contractuels dans des conditions particulières ! A titre d'exemple, sur le secteur de Locminé, 3 contractuels remplacent 2 titulaires et sur Vannes des BMP supprimés ont été restaurés sans concertation.

Par ailleurs, une structure de remplacement des personnels de direction intègre certains de nos collègues volontaires qu'il faut donc remplacer avec les difficultés qu'on imagine ; d'autant que la disparition des CA ou CAE de la vie scolaire contribue à fragiliser le fonctionnement de notre service. Il ne s'agit pas pour nous de souhaiter le maintien de ces emplois précaires mais au contraire de réclamer des moyens de façon pérenne pour faire fonctionner normalement le service de la vie scolaire. Ce ne sont pas les heures supplémentaires (défiscalisées) **auxquelles les CPE ne peuvent prétendre** qui pourraient améliorer la situation, pas plus d'ailleurs que le concept en creux de l'accompagnement éducatif.

Ici ou là, on accuse parfois le SNES de crier au loup, tant notre inquiétude à l'égard des évolutions de notre métier peut paraître insistante. Pourtant, les signaux d'alarme sont de plus en plus lisibles. Ainsi les CPE ont été racrochés sur le tard au cahier des charges IUFM et sont totalement absents des commissions sur le métier d'enseignant qui doivent se concrétiser dans un livre vert puis dans un livre blanc.

Or nous avons tout à redouter de notre propre Inspection

Générale puisque J.-P. Obin, Inspecteur Général, président du concours CPE se permet de conclure, dans un article d'avril 2007 de la revue "Décider Autrement", qu'il est souhaitable et urgent de "confier franchement une mission éducative aux professeurs", signifiant ainsi la disparition de notre fonction. Réfutant ainsi la coupure historique en France entre l'éducatif et le pédagogique et s'appuyant sur le constat de la difficulté du travail en équipes pluridisciplinaires, il transfère nos missions vers les enseignants, comme cela se fait dans les pays voisins. J.-P. Obin est par ailleurs auditionné par la commission Pochard, chargée du rapport sur la condition enseignante, d'où notre inquiétude légitime ...

Heureusement, en ces temps troublés, le SNES continue de mener sa réflexion sur le métier de CPE et publie à cette rentrée deux ouvrages qui font référence au sein des IUFM. Tout d'abord, l'enquête du CEREQ⁽¹⁾, publiée à l'initiative du SNES sous le titre "CPE, un métier en redéfinition permanente" réalisée par des chercheurs et reprise par d'autres organisations syndicales qui tentent de se l'approprier, constitue un solide rempart identitaire. Ensuite, un ouvrage collectif : "CPE, Regards sur le métier" confirme l'identité professionnelle que les CPE continuent de construire à travers leur pratique au quotidien.

En conclusion, rien n'est joué et tout reste à faire, c'est la raison pour laquelle la catégorie devra s'inscrire dans les mouvements à venir pour confirmer et asseoir sa profession.

Pour télécharger l'étude : <http://www.cereq.fr>

Jean Paul le Priol

⁽¹⁾ CEREQ : Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications

Pourquoi se syndiquer ?

1. "A quoi ça sert ?"

Être syndiqué c'est recevoir toutes les informations locales, départementales, académiques et nationales du SNES et de la FSU. C'est être défendu et soutenu dans les événements de sa carrière. C'est la possibilité de participer aux réunions, décisions, de s'investir à son rythme : bref d'être acteur de l'évolution du métier et du mouvement social plutôt que de le subir.

2. "Le syndicat est-il indépendant ?"

On ne le répétera jamais assez .. ce sont les syndiqués et eux seuls qui élaborent la "politique" du SNES. Les différentes instances sont ouvertes à ceux qui souhaitent y participer. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNES.

3. "Le syndicat est trop éloigné de mes préoccupations"



Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les mutations, changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche ... il n'y a guère de sujets qui ne soient pas abordés au SNES.

4. "Le syndicat ça prend du temps ?"

Le syndicat prend le temps que l'on souhaite lui consacrer ! Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

5. "Le syndicat est-il efficace ?"

Pour se convaincre du contraire essayez tout seul !

6. "Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie" (voir point 7)

7. "Le syndicat s'occupe trop de pédagogie" (voir point 6)

En fait il n'y a pas de sujet " privilégié " au SNES : défense individuelle, défense collective, débats et réflexions sur le métier, tous les sujets sont traités sans exclusive.

8. "Le syndicat freine toute évolution du métier."

C'est plutôt le contraire : en posant la question de la transformation du système éducatif pour lutter contre l'échec scolaire, ... , en organisant les " observatoires ", stages, ... le SNES participe à l'évolution du métier.

9. "Le syndicat est corporatiste !"

Les élus du SNES jouent pleinement leur rôle de représentants des personnels dans les commissions paritaires, comités techniques.

Un rôle apprécié par la majorité des personnels qui placent le SNES en tête aux élections professionnelles du 2nd degré. Mais l'activité du SNES ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les points 3, 6 , 8 ...).

10. "C'est trop cher"

Allez, ce n'est pas donné, mais cela représente très exactement les coûts engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, financer les charges (locaux, téléphone, ...). De plus vous récupérez sur vos impôts 66 % de votre cotisation.

ADHÉREZ AU SNES

Bulletin à remettre au représentant SNES de votre établissement
ou à envoyer à la section académique du SNES : 24, rue Marc Sangnier - 35200 RENNES

Date de naissance : Sexe : masculin féminin

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Nom de jeune fille : Téléphone : Catégorie :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Le SNES dans les établissements

Les militants des Sections départementales et de la Section académique se déplacent dans vos établissements.

Soyez nombreux à participer aux heures d'infos syndicales !

Ensemble préparons les actions à venir !

22

EN OCTOBRE :

LANNION LE GOFFIC ET
COPPENS
PLEUMEUR-BODOU
PLOUARET
PERROS-GUIREC
CALLAC LE 25/10

EN NOVEMBRE :

LE 8/11 :

PAIMPOL

COLLÈGE GOAS PLAT 9H
COLLÈGE LANVIGNEC 11H
LYCÉE 13H30

LE 12/11 :

PONTRIEUX 11H30 ,
PLOUHA 12H45

LE 13/11 :

SAINT-BRIEUC
LYCÉE CHAPTAL 11H

LE 15/11 :

BOURBRIAC 11H30

29

EN OCTOBRE :

CITE SCOLAIRE CHATEAULIN
CITE SCOLAIRE DOUARNENEZ
COLLÈGE DE PONT-DE-BUIS
COLLEGE DE
CHATEAUNEUF-DU-FAOU
MORLAIX
PONT-L'ABBE
COLLEGE HUELGOAT...

EN NOVEMBRE :

LE 13/11 :

COLLÈGE DE MOELAN

LE 15/11 :

COLLÈGE DE SCAER
LYCÉE DE CARHAIX

DATE À DÉFINIR :

COLLÈGE PONT-AVEN
LANDERNEAU
CHATEAULIN

35

EN OCTOBRE :

COLLÈGE DU RHEU
COLLÈGE SURCOUF ST MALO
COLLÈGE GANDHI FOUGÈRES
COLLÈGE DE BAIN
COLLÈGE DE MONTFORT
COLLÈGE THÉRÈSE PIERRE
FOUGÈRES
COLLÈGE PIERRE DE DREUX
ST AUBIN DU CORMIER
COLLÈGE BEAUMONT REDON
COLLÈGE BELLEVUE REDON
COLLÈGE GUICHEN

EN NOVEMBRE :

LE 9/11 :

CHALAIS RENNES 12H30

LE 12/11 :

BREQUIGNY RENNES 13H15

LE 13/11 :

ROCHERS SEVIGNE VITRE 13H
CHARTRES 11H20
MONTAUBAN
TINTENIAC 14H

LE 15/11 :

COLLEGE DE BRUZ 11H 30
GERARD DE NERVAL VITRE
11H30

ROMILLE 14H

DUGUAY TROUIN ST MALO 11H
CHARCOT ST MALO 13H

LE 16/11

COLLEGE MORDELLES 13H
HAUTES OURMES RENNES 13H30

LE 19/11

JEAN MACE RENNES 14H

56

EN SEPTEMBRE :

VANNES
COLLÈGE ST EXUPÉR
LYCÉE CH. DE GAULLE
COLLÈGE DE MONTAIGNE

EN OCTOBRE :

COLLEGE ET LYCÉE DE
QUESTEMBERG
COLLÈGE A. CONTI LORIENT
COLLÈGE DE QUÉVEN
COLLÈGE DE MUZILLAC
COLLÈGE DE MISSILLAC

EN NOVEMBRE :

LE 13/11 :

LYCÉE COLBERT LORIENT 11H
COLLEGE DE PLUNERET
11H45

LE 15/11 :

COLLÈGE DE SÉNÉ 12H
COLLÈGE ST EXUPÉRY DE
VANNES 16H

LE 22/11 :

COLLÈGE D'ARRADON 11H45

DATES À DÉFINIR :

LYCÉE DE LANESTER - LYCÉE LESAGE DE VANNES

INVESTISSEMENT DE LA REGION DANS LES LYCEES : OU EN EST LE PPI ?

Le Conseil Régional, propriétaire des bâtiments des lycées, assure, entre autres, les compétences liées à l'investissement c'est-à-dire aux grands travaux de construction et de restructuration des lycées. Le document clé qui sert de base à la mise en oeuvre de cette compétence est le programme prévisionnel des investissements immobiliers dans les lycées publics bretons : le PPI. Ce PPI porte sur cinq ans, le PPI 2005 - 2009 est donc à mi-parcours.

Le SNES et la FSU ont approuvé ce PPI car il était en augmentation sensible par rapport au précédent (+16%) mais, aussi, parce que la charte intégrée au PPI est de qualité. Cette charte a deux volets : un référentiel fonctionnel et un guide de qualité environnementale au sein duquel est explicitée la démarche HQE (voir article *Silfiac*).

D'un montant initial de 375 millions d'euros, le taux actuel de réalisation de ce PPI est de 54%. S'y sont ajoutés récemment 24,5 M € pour des travaux de sécurité. Le SNES et la FSU sont très souvent intervenus pour pointer les graves problèmes de sécurité non résolus dans certains lycées : ils comprennent donc le choix d'abonder le PPI pour y faire face. Malheureusement

cette urgence a conduit au report de plusieurs chantiers. Le SNES et la FSU ne sauraient trop insister sur les raisons de certains dysfonctionnements constatés sur le terrain : retards liés à la longueur des procédures d'appels d'offres, insuffisance de la concertation interne à certains établissements, communication insuffisante de la Région sur ses interventions dans les lycées, engagement parfois insuffisant des élus dans les conseils d'administration des établissements. Si les relations directes entre les services de la Région et les chefs d'établissement sont nécessaires, se limiter à ce cadre dans la gestion des problèmes rencontrés ne permet pas une réelle consultation des personnels et limite les capacités de réactivité du Conseil régional.

Le PPI est décliné par lycée, le SNES demande donc aux personnels d'aller y voir de plus près, d'interpeller les chefs d'établissement, les intendants et les élus régionaux. Il s'agit d'exiger le maximum de transparence tant sur les travaux en cours et sur ceux qui sont reportés que sur ceux qui sont à définir pour l'avenir. Les concertations pour le PPI 2010 - 2014 commenceront dès 2008.

Jean Luc Le Guellec

" La Semaine Bleue " : les retraités se sont mobilisés...

A l'origine "Journée des Vieillards" lancée par le gouvernement en 1951, elle est devenue après diverses dénominations en 1957 " Semaine Bleue " avec un slogan " 365 jours pour agir, 7 jours pour le dire ". Destinée à promouvoir la politique gouvernementale face aux Retraités et Personnes Agées, les organisations syndicales de retraités l'ont transformée en une **semaine revendicative**. Ainsi, cette année, du 15 au 20 octobre, les retraités du SNES ont participé aux actions décidées dans le cadre de la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de Fonction Publique à laquelle les retraités du SNES sont adhérents) sur deux axes principaux : les " franchises médicales " (les malades paient pour les malades), et la revalorisation des pensions (augmentation limitée au 1er janvier à 1,1% sous prétexte d'un " trop-perçu " en 2007 alors que la baisse du pouvoir d'achat est soulignée par les études d'organismes officiels). Chaque département a choisi ses formes d'expression : distribution de tracts sur les marchés (22 - 56) ; signatures de pétitions (56) ; audience auprès du préfet (56 - 35) ; manifestation devant la CPAM (22) ; conférence de presse (29).

...et ils continuent leur mobilisation auprès des actifs.

En même temps, les retraités ont participé à toutes les actions engagées par le SNES et la FSU sur les grands dossiers du moment (services publics d'enseignement et autres, statut des fonctionnaires, pouvoir d'achat...)

Tous les retraités du SNES sont appelés à s'engager dans les diverses actions prévues **notamment le 20 novembre** (Le site du S3 - www.rennes.snes.edu - donne toutes les précisions sur les lieux et heures des manifestations).

Janine Renault

Certifiés CPA dégressive : attention !

Un décret du 26 décembre 2003 prévoit que la "durée du service est aménagée de façon à obtenir un service égal à un nombre entier d'heures hebdomadaires correspondant à la quantité de travail choisie de 80 % puis de 60 %". Un certifié en CPA 80 % qui fait un service de 15h doit être payé 15h (87.6 % et cotisations de retraite sur 15h) et non 14,40h (85.7 %) + des HSE. Pour 60 %, le service peut-être de 11h payé 11/18e.

La solution des HSE est souvent proposée par l'administration en difficulté pour gérer cette situation : aucun logiciel n'est en conformité avec le décret !!

Les interventions répétées du SNES ont permis une régularisation des situations signalées par les collègues. Si vous avez des problèmes, contactez-nous.

Janine Renault

RAPPEL

Quelques retraités n'ont pas encore renouvelé leur adhésion pour cette année. Contactez les trésoriers départementaux :

Daniel Morel :

23 rue René Coty - 22950 Trégueux

Gaston Balliot :

14 rue du Port-de-Larvor - 29750 Loctudy

Henri Mulot :

26 rue du Roncelay - 35510 Cesson-Sévigné

Jean-Claude Pouliquen :

14 rue Amiral Bouvet - 56100 Lorient

DEVELOPPEMENT DURABLE : SILFIAC, LES 27 ET 28 SEPTEMBRE UN STAGE PASSIONNANT

Ce stage FSU Bretagne répondait à un double objectif : réfléchir à la fois sur l'éducation au développement durable (EEDD) et sur les politiques publiques d'environnement. Ces questions éducatives et citoyennes ont conduit la FSU à faire travailler ensemble ses syndicats de l'Education avec ses nouveaux syndicats des ministères qui ont en charge ces politiques.

Jean-Claude Pierre, de l'association Nature et Culture, a ouvert les travaux en clarifiant la notion de développement durable. Il a insisté sur l'importance des dimensions sociales et solidaires dans le DD. Mais, c'est surtout autour de la faisabilité du DD qu'il a articulé sa démonstration en présentant l'exemple de Fribourg en Allemagne. Benoît Urgelli, de l'INRP, a présenté les résultats de ses travaux sur l'EEDD en montrant qu'au-delà des sciences expérimentales, les sciences humaines et sociales sont d'un apport décisif. A la suite de cette intervention, les participants se sont partagés en trois ateliers : l'un sur les approches disciplinaires, l'autre sur les projets et partenariats d'EEDD et un troisième a réfléchi au sens du Grenelle de l'environnement et de l'action conjointe des syndicats et associations.



Visite de l'éco-village de Crénihuel



Gérard Cosson du centre permanent des initiatives pour l'environnement de Val de Vilaine a ensuite présenté l'activité de cette association en précisant les possibilités de partenariat avec l'éducation nationale. L'après midi s'est conclu par la présentation par le maire de Silfiac, Serge Moëlle, des étapes de la politique de DD mise en oeuvre dans sa commune, cette démarche appuyée sur des pratiques de démocratie locale a eu des résultats probants.

Deux cents personnes ont assisté, en soirée, à la conférence donnée par Hervé Le Treut, un des plus grands climatologues, membre du groupe international d'expert sur le changement climatique (GIEC). Sa longue

démonstration scientifique nous a permis de comprendre le caractère irréversible du réchauffement, de la responsabilité des activités humaines mais, aussi, des doutes quant à l'ampleur du phénomène. Pour s'adapter à l'irréversible tout en évitant le pire, "il importe que les citoyens s'emparent de cette question qu'il ne faut pas laisser aux seuls experts". Nous avons été heureux d'apprendre, récemment, qu'Hervé Le Treut, avec tous les autres experts du GIEC et Al Gore, a obtenu le Prix Nobel de la Paix.

Les problématiques de l'eau

Le vendredi matin a été consacré à toutes les problématiques de l'eau. Caroline Mevel, étudiante à l'IEP, a fait un très riche exposé sur les enjeux environnementaux liés à la gestion des zones côtières. Jean Paul Guyomarc'h, administrateur d'Eaux et Rivières de Bretagne, a enchaîné sur les questions des rivières démontrant que très peu de progrès ont été réalisés pour améliorer la qualité de l'eau et que la pollution par les nitrates et les pesticides reste dramatique. Le débat qui a suivi a surtout interrogé la logique de l'agriculture intensive.



Marie-Pierre Rouger,
Présidente de la Commission
Formation du Conseil Régional

Lors du dernier acte, Marie Pierre Rouger, Présidente de la Commission Formation du Conseil Régional avec Jean Noël Chopin et Wulfran Pinard des "services" ont détaillé les différents aspects de la politique de développement durable de la Région, en particulier, la démarche "haute qualité environnementale" appliquée aux lycées.

Toutes les interventions ont été suivies de débats passionnés. La FSU publiera prochainement les "actes" de ces deux journées.



Hervé Le Treut, directeur
de recherche au CNRS,
expert du GIEC
et co-Prix Nobel de la Paix

Jean Luc Le Guellec



RAPPEL des stages de l'observatoire des contenus et des pratiques du SNES Bretagne

Jeudi 15 novembre 2007 à Rennes
La réforme des STG

Jeudi 22 novembre 2007 à Rennes
Des savoirs aux compétences...

Mardi 18 décembre 2007 à St Brieuc
LES TICE

Jeudi 17 janvier 2008 à Rennes
Comment enseigner aujourd'hui ?

Jeudi 7 février 2008 à Rennes
Histoire et mémoire

Pour les collègues inscrits au stage
"Quels adolescents aujourd'hui ?"
La date n'est pas encore définie
Consultez le site internet de la
Section académique : www.rennes.snes.edu

Stage FSU :

Jeudi 13 décembre à Carhaix
La filière bilingue
Jeudi 20 décembre à Brest
La Protection sociale

SECTION ACADEMIQUE SNES

✉ 24, rue Marc Sangnier
35200 RENNES

☎ : 02.99.84.37.00
Fax : 02.99.36.93.64

Email : s3ren@snes.edu



Nous répondons à tous les courriers électroniques par téléphone ! Indiquez bien votre numéro de téléphone.

SECTIONS DEPARTEMENTALES

SNES 22 :	✉ 18, rue de Brest 22000 ST BRIEUC	☎ : 02.96.33.75.47 snes22@wanadoo.fr
SNES 29 :	✉ BREST Maison du peuple 2, place Edouard Mazé 29283 BREST CEDEX	☎ : 02.98.43.33.51 snes.fsu.29@wanadoo.fr
	✉ QUIMPER 113, route Pont l'Abbé 29000 QUIMPER	☎ : 02.98.55.77.72 snes.finistere@wanadoo.fr
SNES 35 :	✉ 9, avenue Chardonnet 35000 RENNES	☎ : 02.99.63.62.32 snes.35@wanadoo.fr
SNES 56 :	✉ 12, rue Colbert 56100 LORIENT	☎ : 02.97.64.42.97 snes.morbihan@neuf.fr
	✉ 39 ter rue Albert 1 ^{er} 56000 VANNES	☎ : 02.90.99.24.30 snes.gwened@neuf.fr

Permanence à la Section académique

	Matin	Après-midi
LUNDI	<i>Fermé</i>	<i>Retraites</i> : Jeanine Renault <i>COPsy</i> : Christian Jaffrès
MARDI	Jean-Marc Nautré, Gwénaél Le Paih <i>Stagiaires situation, Non -titulaires</i> : Christelle Carnet, <i>Stagiaires situation, TZR</i> : Morgane Petiteau, <i>IUFM</i> : Patrick Pierre <i>TZR</i> : Vincent Plé <i>Non-Titulaires</i> : Laurent Boedec	Jean-Marc Nautré, Gwénaél Le Paih <i>Stagiaires situation, Non -titulaires</i> : Christelle Carnet, <i>Stagiaires situation, TZR</i> : Morgane Petiteau, <i>IUFM</i> : Patrick Pierre <i>TZR</i> : Vincent Plé <i>Non-Titulaires</i> : Laurent Boedec
MERCREDI	Daniel Crassin <i>IUFM</i> : Brigitte Brun <i>Stagiaires situation, TZR</i> : Morgane Petiteau, <i>Stagiaires situation, Non -titulaires</i> : Christelle Carnet, <i>ASEN</i> : Michel Hélaudais	Daniel Crassin, Gwénaél Le Paih <i>Stagiaires situation, TZR</i> : Morgane Petiteau (de tps en tps), <i>IUFM</i> : Brigitte Brun <i>Stagiaires situation, Non -titulaires</i> : Christelle Carnet (de tps en tps) <i>ASEN</i> : Michel Hélaudais
JEUDI	<i>IUFM</i> : Brigitte Brun, Patrick Pierre <i>Stagiaires situation, TZR</i> : Morgane Petiteau, <i>Stagiaires situation, Non -titulaires</i> : Christelle Carnet, <i>CPE</i> : Jean-Paul Le Priol	Gwénaél Le Paih <i>IUFM</i> : Brigitte Brun, Patrick Pierre <i>Stagiaires situation, TZR</i> : Morgane Petiteau, <i>Stagiaires situation, Non -titulaires</i> : Christelle Carnet, <i>CPE</i> : Jean-Paul Le Priol <i>TZR</i> : Vincent Plé <i>COPsy</i> : Christian Jaffrès
VENDREDI	<i>ASEN</i> : Michel Hélaudais <i>Retraites</i> : Jeanine Renault	<i>Réadaptation, congé maladie</i> : Jean-Charles Cavey <i>TZR</i> : Vincent Plé <i>ASEN</i> : Michel Hélaudais